



Doc. 16476
28 septembre 2026

Le rôle des diasporas et des personnes migrantes dans le renforcement de la cohésion sociale et de la participation démocratique

Amendement¹ n° 3

Mme Lesia ZABURANNA, Ukraine, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 11.4, insérer le paragraphe suivant:

«en cas de déplacement forcé, d'aider les membres de la diaspora, notamment les personnes bénéficiant d'une protection temporaire, à préserver leurs liens culturels, éducatifs et sociaux avec leur terre d'origine, en particulier grâce à des mesures d'enseignement dans la langue maternelle pour les enfants et aux centres communautaires et culturels, tels que les «centres d'unité» ukrainiens, et, en coopération avec le pays d'origine, de mettre en place des programmes visant à favoriser le retour volontaire et la réinsertion dans leur société d'origine de ceux qui souhaitent y retourner.»

Déposé par:

ZABURANNA Lesia, Ukraine, ADLE
BATENKO Taras, Ukraine, CEPA
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CEPA
KALCHENKO Serhii, Ukraine, CEPA
MEZENTSEVA-FEDORENKO Mariia, Ukraine, PPE/DC
OBERHOFER Dominik, Autriche, ADLE
PERTEGHELLA Manuela, Royaume-Uni, ADLE
TASHEVA Tamila, Ukraine, ADLE
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2026 - Quatrième partie de session

